

RÈGLEMENT DES TROPHÉES DU RÉGAL NOUVELLE-AQUITAINE



1. Organisation

Les Trophées du RÉGAL Nouvelle-Aquitaine sont organisés par le CREPAQ dans le cadre de l'animation de son programme d'actions annuel du RÉGAL Nouvelle-Aquitaine. Les droits de propriété intellectuelle appartiennent au CREPAQ.

2. Description

Le principe des Trophées du RÉGAL Nouvelle-Aquitaine est de susciter et favoriser l'émulation des acteurs de la chaîne alimentaire dans la lutte contre le gaspillage alimentaire en valorisant, par l'intermédiaire d'une sélection de lauréats par un jury, les initiatives innovantes et démarches exemplaires dans ce domaine.

3. Calendrier de l'édition 2019

- **11/06/2019** : Ouverture des inscriptions
- **06/09/2019** : Clôture des inscriptions
- **19/09/2019** : Réunion du jury et désignation des lauréats dans chaque catégorie
- **16 octobre** : Remise des Trophées aux lauréats

4. Déroulement

a) Conditions d'inscription :

Peuvent candidater toutes personnes morales formelles ou informelles résidant et mettant en œuvre des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans la région Nouvelle-Aquitaine :

Collectivités, syndicats intercommunaux de déchets, entreprises, producteurs, restaurateurs, transformateurs, distributeurs, établissements scolaires (écoles, collèges, lycées) ou classe (s) de ces établissements, universités, EHPAD, associations d'aide alimentaire et de solidarité, associations d'éducation à l'environnement, associations professionnelles, etc.

L'initiative devra être en place depuis au moins trois mois avant le dépôt du dossier.

Les dossiers de candidatures doivent être transmis par courrier électronique à l'adresse contact@crepaq.org. Si les documents sont trop volumineux, il est autorisé d'utiliser un logiciel de transfert de fichiers.

b) Composition du dossier de candidature :

3 à 10 pages maximum de présentation détaillée de votre initiative (avec si possible des annexes comme des photos, illustrations, visuels, articles de presse,...) :

Tous les documents remis par un candidat seront vérifiés par le CREPAQ quant au respect des éléments à fournir et à leur conformité au présent règlement. Le CREPAQ recontactera si nécessaire les candidats pour compléter leur dossier. Les candidatures non conformes ou hors sujet ne seront pas soumises à l'analyse du jury et les candidats en seront prévenus.

c) Jury

Un jury, présidé par le président du CREPAQ, est créé spécifiquement pour ces trophées par le CREPAQ. Il est composé de partenaires institutionnels et professionnels du CREPAQ : ADEME, Région Nouvelle-Aquitaine, DRAAF, DREAL, Département de la Gironde, et si possible de réseaux professionnels de la chaîne alimentaire.

d) Catégories

Le CREPAQ détermine des catégories de candidatures couvrant l'intégralité des acteurs susceptibles de s'impliquer dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. Le CREPAQ se réserve le droit à tout moment de modifier, ajouter ou supprimer des catégories au vu du nombre et de la nature des candidatures reçues. Pour 2019, les catégories suivantes sont retenues :

- Associations de protection et d'éducation à l'environnement
- Associations d'aide alimentaire, de solidarité, de mixité et de lien social
- Entreprises de l'Economie sociale et solidaire
- Entreprises de la chaîne alimentaire (producteurs, transformateurs, distributeurs, restaurateurs)
- Organismes des filières professionnelles de la chaîne alimentaire
- Collectivités territoriales, EPCI, Syndicats intercommunaux
- Etablissement scolaires, d'apprentissage et universitaires (écoles, collèges, lycées, CFA, universités)
- Hôpitaux/ Etablissements de santé/EPHAD

Un ou plusieurs « Prix spécial du jury » pourront être également décernés.

e) Processus et critères de sélection

Dans chaque catégorie, le jury choisira selon les critères ci-dessous, des lauréats. En cas d'égalité entre des candidats, le président du jury tranchera.

Le jury utilise les critères de sélection suivant comme outils d'évaluation des initiatives :

- **Critères principaux :**
 - Méthodologie de projet
 - Résultats qualitatifs et quantitatifs obtenus
 - Reproductibilité de l'initiative pour l'essaimage
 - Contribution à l'économie circulaire et à l'alimentation durable
- **Critères transversaux :**
 - Caractère original et innovant de l'initiative
 - Aspects sociétal, humain, social, environnemental, financier et économique
 - Partenariats mobilisés
 - Aspects pédagogiques

Siège social et administratif : 6 rue des Douves 33800 Bordeaux
courriel : contact@crepaq.org - Tel : 05 35 54 26 97 - <http://www.crepaq.org>
Siret : 409 968 963 00028 – APE 9499 Z

- Originalité de la présentation du dossier

f) Remise des Trophées

Les lauréats dans chaque catégorie se verront offrir en présence du jury, un Trophée matérialisé par un objet, remis par une personnalité le 16 octobre, jour national de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Les lauréats bénéficieront également d'une valorisation au travers des outils de communication du RÉGAL Nouvelle-Aquitaine, et de la presse audiovisuelle locale, régionale et spécialisée.

g) Non sélection de candidatures

Toute candidature reçue après les délais de dépôt prescrits au point 3 ou en l'absence de l'un des documents requis dans le dossier de candidature, après demande de régularisation préalable non aboutie, sera automatiquement exclue des trophées.

5. Dispositions d'ordre général

a) Communication

Les lauréats s'engagent à ne pas divulguer leur sélection à la presse ou au public avant la remise des Trophées.

b) Confidentialité

Les membres du jury s'engagent à considérer comme strictement confidentiel le contenu des dossiers introduits dans le cadre de ces trophées.

c) Acceptation du règlement

Par l'envoi et le dépôt de sa candidature, le candidat reconnaît avoir pris connaissance de toutes les exigences du présent règlement et il en accepte toutes les clauses, charges et conditions.

d) Annulation des Trophées

Le CREPAQ se réserve le droit de procéder à l'annulation partielle ou totale des Trophées si la quantité ou la qualité des initiatives remises est estimée insuffisante par le jury.

e) Contact

Toutes les questions relatives à ces trophées et de demandes de documents et d'informations complémentaires doivent être adressées au CREPAQ par courrier électronique à l'adresse contact@crepaq.org

Avec le soutien de :



Siège social et administratif : 6 rue des Douves 33800 Bordeaux
courriel : contact@crepaq.org - Tel : 05 35 54 26 97 - <http://www.crepaq.org>
Siret : 409 968 963 00028 – APE 9499 Z